

RECHERCHE

RELATIONS ÉCOLE – FAMILLES EN GRANDE DIFFICULTÉ : ENTRE NON-DITS ET MALENTENDUS

UNE recherche, menée par le CERSE (Université de Caen) à l'initiative de l'INRP – Centre Alain Savary, s'est intéressée aux relations *entre l'école et les familles en grande difficulté*, sur lesquelles peu d'informations et d'analyses ont été capitalisées. Ces familles peuvent être caractérisées par la conjonction et la persistance de difficultés multiples : trajectoire scolaire et sociale chaotique des parents, insertion professionnelle fragile, faibles revenus... Ni les enseignants, ni les familles en grande difficulté ne forment des ensembles homogènes, mais on peut cependant mettre en évidence leurs difficultés réciproques à penser la logique et la situation de partenaire potentiel que l'autre constitue.

Des familles désorientées : les familles en grande difficulté intériorisent l'incompétence éducative qu'on leur suppose ; les parents n'ont pas d'expérience scolaire positive à mobiliser et à transmettre, et les règles du jeu scolaire leur demeurent largement illisibles. Elles se trouvent sans boussole face à un territoire inconnu. Les parents et les enfants, dans des registres différents, peinent, les uns à construire un rapport au monde scolaire et un projet scolaire pour leurs enfants, les autres à s'approprier le « métier d'élève ». L'école, avec ses demandes implicites, que peuvent décrypter ceux pour qui elle est une institution familière, alimente ainsi, sans la rechercher, la confusion entre la forme et le fond dans le rapport au savoir. Ces familles, sauf à être dans une dynamique de résilience, subissent peu ou prou une domination de la forme scolaire qui s'impose à elles. D'où des attitudes de délégation d'une partie des prérogatives familiales à l'école, délégation non verbalisée qui est lue de manière stigmatisante par les enseignants comme une indifférence ou un désinvestissement.

Des enseignants sous tensions : les enseignants concernés, qui travaillent le plus souvent en ZEP, sont sous tensions, pris dans des logiques contradictoires, des surdéterminations contextuelles lourdes. Sans doute manquent-ils d'espaces professionnels de verbalisation et d'analyse pour prendre une certaine distance critique et conceptualiser leurs pratiques, avec l'aide de clés de lecture issues des sciences humaines. Sans cette distance critique, l'attitude des enseignants vis-à-vis des familles en grande difficulté risque de rester impensée et de conserver une dimension civilisatrice ethnocentrée, qui fait fi d'une approche à la fois sensible, raisonnée et réflexive des différences avec lesquelles il faut, au quotidien, poser et inventer l'acte d'enseigner.

Les registres de communication hétérogènes induisent des *males-dits*, des *non-dits*, c'est-à-dire prennent la forme d'une *surdité réciproque*. Certes, des expériences pour établir une communication plus authentique, soucieuse de dépasser les allants de soi permettent de ne pas considérer cette situation comme définitivement figée. Elles se caractérisent par une écoute du partenaire dans ses différences, afin de dépasser des représentations simplifiantes d'une réalité socio-scolaire complexe.

Thierry PIOT, Université de Caen.

Une présentation plus complète de cette recherche est disponible sur les pages du Centre Alain Savary : <http://www.inrp.fr/zep/> dans « *Les recherches* ».

RESSOURCES

LE FAS DEVIENT LE FASILD

Le FAS (Fonds d'action sociale), sous tutelle du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, a changé d'appellation en novembre 2001 pour devenir le FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations). Cette nouvelle dénomination prend davantage en compte la réalité de ses orientations actuelles et le contenu de ses interventions. L'évolution vise à étendre ses actions aux populations non seulement étrangères, mais également issues de l'immigration et à centrer ses missions autour du soutien et de la lutte contre les discriminations raciales.

Le FASILD et l'école

L'école est au cœur des préoccupations du FASILD, comme en témoignent quelques-uns de ses axes prioritaires d'intervention :

- Dans sa lutte contre les discriminations institutionnelles, il travaille à l'amélioration des relations jeunes / institutions (Police, Justice, Éducation nationale) en soutenant les associations développant des programmes de sensibilisation ayant pour but de modifier les représentations aussi bien chez les acteurs privés qu'au sein des services publics.
- Par ailleurs, la nécessité de définir des orientations stratégiques et un programme

d'interventions ciblées a amené le FASILD à cofinancer des études. Il a ainsi soutenu la production d'études sur les actions et les dispositifs d'accompagnement scolaire. Citons notamment, et parmi d'autres, un bilan des évaluations des dispositifs d'accompagnement scolaire, réalisé en 1998 par D. Glasman. Et tout récemment, deux rapports sur la ségrégation scolaire, l'un sous la responsabilité de J.-P. Payet, l'autre sous celle de G. Felouzis (tous ces rapports sont consultables sur rendez-vous au Centre de documentation du FASILD).

- Mais surtout, par l'intermédiaire de ses 21 délégations régionales, il constitue un partenaire privilégié pour les coordonnateurs et responsables de ZEP et de REP dans le cadre du volet éducatif du contrat de ville, ou bien à travers les dispositifs CEL (Contrats éducatifs locaux) et CLAS (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité). Il apporte son soutien financier aux actions (sollicitées par un ministère, des associations, des municipalités...) favorisant les trajectoires d'intégration : écoles ouvertes, actions d'accompagnement scolaire, lien entre l'école et les familles, prévention des situations de décrochage, classes à projet artistique et culturel. Ainsi, il agit en partenariat avec

l'Etat et les collectivités locales dans les CLAS « favorisant la mixité sociale et culturelle des publics et l'implication des différents acteurs dans un dispositif de mobilisation des capacités personnelles, familiales et institutionnelles » : Circulaire n° 2002/159 du 21 mars 2002 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2002-2003 (document téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cel/neuf.htm>)

- Concernant la scolarisation des jeunes nouvellement arrivés en France, il encourage, dans le cadre d'un accord passé avec le ministère de l'Éducation nationale, toutes les initiatives (modules de préscolarisation pour les enfants nouvellement arrivés en France, par exemple) se rapportant à cet impératif : aide au financement de projets, suivi, évaluation, expertise.

FASILD :

Direction nationale : 209, rue de Bercy
75585 Paris Cedex 12. Tél. : 01 40 02 77 01
Direction mission accueil des primo-arrivants :
Tél. : 01 40 02 77 44
Direction de l'accueil, de l'éducation
et de la solidarité : Tél. : 01 40 02 74 05

Jean-Paul CHANTEAU
INRP-CAS